



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Point 24 de l'ordre du jour :	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (<i>suite</i>) :	
a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;	
b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;	
c) Rapport du Secrétaire général	1669

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- c) Rapport du Secrétaire général

1. M. EL SHEIBANI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a, tout au long des années, joué un rôle historique important; il s'est vu chargé par l'Assemblée générale de la responsabilité de faciliter un processus qui a commencé à changer la face du monde, le processus de la décolonisation.

2. Du fait de cette responsabilité, le Comité spécial a dû assumer deux tâches. En premier lieu, celle d'informer le monde entier des souffrances des nations qui se voyaient refuser leur indépendance. Il a eu à suivre les événements qui se sont produits dans diverses parties du monde et à cerner la vérité en ce qui concerne ces nations alors que tous les efforts étaient faits pour masquer la vérité. Il a fait en sorte que les dirigeants des nations luttant pour la liberté et l'indépendance soient connus de l'opinion publique et soient entendus par la communauté internationale.

3. Le Comité spécial a également eu à guider les travaux et l'action de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Il ne s'agissait pas simplement de suivre les événements, mais aussi d'essayer de rassembler les forces qui apportaient une aide aux peuples de nombreuses nations dans leur lutte. Nous n'avons aucune illusion en ce qui concerne le rôle des Nations Unies. Les peuples des anciens territoires coloniaux qui ont accédé à la liberté y sont parvenus grâce à leurs

propres efforts. De temps en temps, les Nations Unies ont été en mesure d'accorder une aide limitée. A certains moments, toutefois, par des résolutions d'appui, des efforts de médiation et une aide matérielle de la communauté internationale, elles ont contribué à accélérer le processus de la liberté et de l'indépendance dans tel ou tel territoire.

4. Bien entendu, nous aurions souhaité que dans le passé on ait fait davantage, de même que nous souhaitons que davantage soit fait dans l'avenir pour les nations qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. Nous devons cependant admettre le triste fait que l'Organisation des Nations Unies, à bien des égards, est fort loin de la démocratie et que l'influence de certains Membres — ceux dont les intérêts vont à l'encontre de la décolonisation — est beaucoup plus importante qu'elle ne devrait l'être.

5. Quoi qu'il en soit, le travail du Comité spécial a été très important. Nous avons contracté à l'égard de ses membres et de son président une dette de gratitude toute particulière.

6. De l'avis de ma délégation, il convient, à ce stade de la discussion, d'examiner le problème unique que représente l'Afrique australe pour l'Assemblée, car la situation qui règne dans cette région nous rappelle que nous sommes confrontés à une tâche nouvelle en tant qu'organe concerné par le processus de décolonisation. En tant qu'organisation, nous avons été en mesure de faciliter le processus de décolonisation dans différentes parties du monde. Nous devons toutefois comprendre que notre rôle s'est essentiellement borné à faciliter un processus qui, de toute manière, était engagé et contre lequel il n'y avait pas de forte résistance. Les anciennes puissances coloniales, dans la période d'après guerre, étaient prêtes à décoloniser. En effet, elles avaient découvert de nouveaux moyens permettant d'affirmer leur domination historique, qui n'exigeaient plus d'avoir recours aux anciennes administrations coloniales et aux forces armées.

7. Cependant, nous constatons qu'en Afrique australe se fait jour actuellement une nouvelle situation. En effet, l'Afrique australe est une région dans laquelle les anciennes puissances coloniales, devenues aujourd'hui puissances néo-coloniales, en sont venues à penser que toute modification du *statu quo* aurait pour conséquence de saper leurs intérêts très importants. Elles résistent donc là au processus de décolonisation, malgré le fait que les régimes blancs qui restent encore au pouvoir sont, en termes politiques, juridiques, sociaux et économiques, les plus retardataires du monde. Nous nous heurtons aujourd'hui à de nouveaux et difficiles obstacles dans le domaine de la décolonisation en Afrique australe, et l'analyse de la situation fait ressortir des problèmes nouveaux et, par conséquent, de nouvelles tâches pour nous.

8. Il est maintenant banal de dire que, depuis ces dernières années, les principales puissances occidentales s'intéressent de manière tout à fait nouvelle à l'Afrique australe. En effet, pendant des décennies, elles ont considéré qu'il ne s'agissait là que d'un coin éloigné de l'ancien empire britannique, un lieu encore sûr pour les investissements, le tourisme et l'exploitation minière, et aisément contrôlé. C'est alors que les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau ont engagé leur lutte héroïque et ont mis fin au colonialisme portugais en Afrique. Cela a eu pour conséquence d'ouvrir la voie de la décolonisation en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. La lutte de libération s'est déplacée jusqu'aux frontières du territoire *Afrikaner* lui-même, et les puissances occidentales ont brusquement commencé à manifester un intérêt nouveau et actif à l'égard de l'Afrique australe. En fait, elles ont commencé à essayer de trouver de nouveaux moyens pour réaffirmer leur contrôle sur la région. La première manifestation de cette tentative et le premier signe de ce que cela allait représenter pour l'Afrique et le monde ont été concrétisés par l'intervention, conjointement avec les forces sud-africaines, en Angola, en 1975.

9. Cette intervention s'est soldée par un échec. Et l'on était tenté de croire que les puissances occidentales en auraient tiré une leçon. En avril 1976, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, en tant que porte-parole d'une politique nouvelle et éclairée vis-à-vis de l'Afrique australe, a annoncé que les Etats-Unis étaient prêts à appuyer un gouvernement majoritaire en Namibie et au Zimbabwe. Il n'a pas beaucoup parlé de l'Afrique du Sud, encore qu'accessoirement le porte-parole occidental ait évoqué la nécessité d'un "changement", mais en termes plus ou moins vagues. La déclaration de M. Kissinger, à Lusaka, a été interprétée partout comme la preuve que les Etats-Unis et les autres puissances occidentales avaient abandonné leurs efforts en vue de contrôler l'Afrique australe qui se trouvait en fait à l'origine de cette aventure angolaise.

10. De l'avis de ma délégation, toute analyse critique de ces faits nous amène à des conclusions entièrement différentes.

11. Commençons par examiner la politique suivie par les principales puissances occidentales vis-à-vis de la Namibie et du Zimbabwe. Ces puissances déclarent que, dorénavant, elles appuient l'indépendance et le gouvernement de la majorité pour les peuples de ces pays. Toutefois, aujourd'hui encore, elles s'efforcent d'imposer littéralement leurs propres solutions à ces pays. Elles cherchent — elles l'admettent elles-mêmes — à installer des gouvernements de "modérés" qui veilleront aux intérêts occidentaux de leurs pays respectifs, opérant des changements dans des limites acceptables et donnant à l'Afrique du Sud l'assurance qu'elle sera protégée contre toute incursion des combattants de la liberté des mouvements de libération. En d'autres termes, ces puissances font tout pour empêcher que n'intervienne le changement pour lequel le peuple de ce sous-continent lutte depuis quatre décennies déjà. Si leurs efforts étaient couronnés de succès, elles installeraient des Africains dans les parlements tout en maintenant les structures du colonialisme et de l'*apartheid*. L'on ne saurait donc s'étonner qu'elles s'efforcent par tous les moyens possibles de court-circuiter les mouvements authentiques de libération de la Namibie et du Zimbabwe.

12. Nous devons déclarer — et nous le déclarons avec force — qu'il ne s'agit pas là d'une formule pour un changement pacifique mais d'une formule pour faire échec aux aspirations légitimes des peuples d'Afrique australe pour la liberté, l'indépendance et la justice. Le fermier africain, le mineur, l'employé, l'écolier et la femme qui travaille chez elle ne peuvent trouver la liberté dans le colonialisme et l'*apartheid*, système que les puissances occidentales s'efforcent de conserver au nom de "la stabilité économique".

13. Chercher à imposer une telle formule, cependant, après tant de décennies de lutte, revient à asseoir les bases de la guerre. Il est clair que dans certaines chancelleries occidentales, ce fait est compris, car nous sommes maintenant confrontés à la possibilité réelle de guerres par personnes interposées en Namibie et au Zimbabwe, guerres dans lesquelles les puissances occidentales opposeront des mercenaires et des marionnettes aux armées de libération dans le souci de défendre, non pas la liberté africaine, mais leurs propres fins.

14. Il est clair que l'intention n'est pas beaucoup différente en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Les puissances occidentales principales parlent de liberté et de changement pour l'Afrique du Sud. Elles parlent, mais elles ne font rien alors que les Africains sont rassemblés en troupeaux dans les prisons, sont battus, torturés, fusillés et tués par centaines chaque mois. Elles parlent des droits de l'homme dans leurs journaux, alors que des millions de pauvres Africains en Afrique du Sud sont privés des droits de l'homme et se trouvent dans une situation bien pire que celle de la plupart des gens à propos desquels on écrit tant à l'Ouest. Ils constituent en vérité la majorité, et ils sont néanmoins, dans leur propre pays, des otages, des otages du système d'*apartheid*. Il devient plus évident que jamais auparavant que les puissances occidentales principales ne souhaitent pas voir la fin de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Elles veulent quelques changements, mais des changements qui seront sûrs, des changements qui ne perturberont en rien ce qu'elles appellent l'équilibre du système.

15. Ma délégation rejette cette rhétorique hypocrite de pseudo-préoccupation. Nous comprenons parfaitement ce que signifient ces envois d'armes, cette assistance technique et ces investissements qui s'accroissent rapidement. Nous constatons que les principales puissances occidentales s'acheminent inéluctablement vers ce destin qui les a déjà poussées à gaspiller leurs forces pendant des décennies en Indochine, et nous demandons au monde entier et à cette assemblée de prendre acte de cette situation et d'agir en conséquence.

16. Aujourd'hui, le processus de décolonisation politique semble parvenir à sa fin. La puissance politique a été transférée au peuple et à des institutions démocratiques dans la plupart des pays qui formaient ce qui était intitulé le "monde colonial". Toutefois, il existe des régions, particulièrement en Afrique australe, qui restent sous la férule coloniale. Dans la plupart des cas, nous nous attendons que les plus petits territoires qui ne sont pas encore indépendants auront un passage aisé jusqu'à leur destination finale. Mais en Afrique australe, la lutte pour la liberté sera, à l'évidence, longue et sanglante. Nous savons toutefois que les peuples du sous-continent finiront par gagner leur liberté et qu'il sera mis fin au colonialisme et à l'*apartheid*.

17. Nous pouvons être fiers, par conséquent, de constater que le processus de décolonisation arrive à son terme – quelles que soient les difficultés de la dernière étape. C'est un énorme succès.

18. Nous devons toutefois être conscients du fait que nous abordons une phase nouvelle et encore plus difficile de la lutte des peuples du monde pour la liberté et l'indépendance. Le processus de décolonisation, jusqu'à ce jour, revenait à un transfert de puissance politique dans la plupart des territoires nouvellement indépendants, mais, dans le tiers monde, les gouvernements ont constaté que ceci ne suffisait pas. Les pays du tiers monde sont encore, dans la plupart des cas, pris dans une trame de relations économiques qui sont essentiellement coloniales. Ces rapports pèsent lourdement sur eux et les conséquences de la domination persistante des pays riches sont de bloquer le développement et le progrès social. Des institutions internationales dominées par les puissances occidentales imposent des "barrières fiscales" et des dévaluations. Des sociétés transnationales vendent leurs produits à des prix exorbitants tout en payant des salaires très bas. Des sociétés étrangères agricoles et minières prélèvent les ressources des pays pauvres et empochent les bénéfices.

19. En bref, le tiers monde se trouve emprisonné dans un système global dominé par des puissances qui exploitent systématiquement nos peuples et nos ressources. Nous savons que ce système économique mondial nous condamne à la pauvreté et que, en conséquence, nous devons mobiliser la puissance nécessaire pour modifier les relations économiques avec les pays capitalistes riches qui, il y a un siècle, ont recouru à des méthodes différentes et beaucoup plus ouvertes pour parvenir aux mêmes fins.

20. C'est pourquoi ma délégation croit que nous devons prendre conscience du fait qu'une nouvelle et difficile lutte nous attend. C'est la lutte pour la création d'un nouvel ordre économique international juste. Elle s'inscrit dans le droit fil de la poursuite de la lutte qui a intéressé le Comité spécial et l'Assemblée générale depuis de nombreuses années déjà. Si nous reconnaissons ce fait, nous serons dans une meilleure position pour trouver des solutions et franchir les temps difficiles qui s'ouvrent devant nous.

21. M. ROSENZWEIG DÍAZ (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Interprétée comme un engagement, comme un devoir des peuples libres vis-à-vis de ceux qui ne le sont pas, l'idée de l'autodétermination est consacrée en tant que principe essentiel de l'Organisation des Nations Unies, comme l'exposent les chapitres XI et XII de la Charte.

22. Toutefois, ce n'est que le 14 décembre 1960 que l'Assemblée générale, par sa résolution historique 1514 (XV), a reconnu que tous les peuples de la terre souhaitent que se termine le colonialisme et que les Nations Unies doivent jouer un rôle vital dans le processus de décolonisation. Rappelant que le processus de libération des peuples est irréversible, l'Assemblée, à cette occasion, a proclamé solennellement la nécessité de mettre fin inconditionnellement et aussi rapidement que possible au colonialisme sous toutes ses formes et manifestations.

23. Dix-sept ans après l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colo-

niaux, le bilan des résultats obtenus est très encourageant : de 1960 à nos jours, 38 territoires non autonomes ou placés sous le régime international de tutelle ont accédé à l'indépendance, et la plupart d'entre eux ont été admis au sein de cette organisation. Ce résultat a été dû en grande partie au désir profond de liberté de ces peuples et à l'excellent travail accompli par le Comité spécial, qui, en réunissant et en coordonnant les activités qui étaient dispersées dans une prolifération excessive d'instances et d'organismes, a renforcé le processus irréversible de la décolonisation et lui a donné un nouvel élan.

24. Il n'est pas douteux que la participation des Nations Unies dans ce domaine s'est traduite par le plus grand succès. Bien qu'il reste beaucoup à faire, l'objectif final, c'est-à-dire l'élimination totale du colonialisme, se rapproche de plus en plus.

25. En Afrique australe, les problèmes principaux sont posés par les questions de la Namibie et de la Rhodésie du Sud. La première d'entre elles a déjà été examinée cette année par l'Assemblée générale en séance plénière, tandis que la deuxième continuera d'être étudiée par la Quatrième Commission au cours de ces prochains jours. Le Conseil de sécurité a déjà examiné ces deux problèmes, et plusieurs de ses membres permanents ont entrepris une série de démarches visant à leur apporter une prompt solution.

26. Dans les Antilles, dans le Pacifique et dans d'autres régions du monde, il reste encore de nombreuses entités dotées de caractéristiques qui leur sont propres et qui n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination. Grâce au travail combien utile et intense du Comité spécial, auquel ont collaboré, notamment au cours de ces dernières années, certaines puissances administrantes, ces entités continuent d'évoluer vers l'indépendance.

27. La délégation du Mexique a déjà défini sa position sur ce sujet; elle estime toutefois nécessaire de la rappeler en cette occasion. Nonobstant tous les efforts de négociation entrepris pour trouver une solution à ces problèmes, il est indéniable que l'examen et la solution des problèmes posés par la décolonisation doivent s'effectuer dans le cadre général de la Charte des Nations Unies et sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'application pleine et entière de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale n'est pas seulement une garantie du respect des principes et objectifs de la Charte, mais elle permet aussi d'éviter l'aggravation de la tension et le déséquilibre provoqué par l'attitude injuste et aveugle de groupes minoritaires qui refusent d'entendre la voix de la raison. Prétendre trouver des solutions partielles qui soient en marge de ces directives fondamentales pourrait créer des dangers aux proportions incalculables.

28. Tout aussi important pour l'exercice du droit de façonner son propre destin est la manière dont on réalise ce droit dans la pratique. Si le droit à l'autodétermination est obtenu au moyen de compromis, de concessions et de solutions partielles qui ne sont pas pleinement conformes aux principes et objectifs de la Charte et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, c'est un véritable acte de trahison qui est commis contre les intérêts des populations intéressées.

29. D'autre part, dans la majorité des cas où l'indépendance ou l'exercice du droit à l'autodétermination sont obtenus, les peuples qui, durant des siècles, ont souffert sous le joug du colonialisme se trouvent confrontés à un avenir de dangereuse dépendance économique, avenir qui, encore que politiquement et humainement digne, demeurera hypothéqué pour de nombreuses générations jusqu'à ce que ces peuples aient recouvré le contrôle effectif de leurs ressources naturelles et de leurs moyens de production.

30. Le Ministre des affaires étrangères du Mexique, dans son intervention du 30 septembre dernier dans le débat général [14^e séance], a parlé de cet aspect du problème qu'il a qualifié de "colonialisme mental". Voilà donc les conséquences, le fardeau, qu'une administration coloniale fait peser sur les peuples au lieu de conjuguer ses intérêts nationaux à ceux des habitants des territoires qu'elle administre, et alors qu'elle se consacre elle-même à l'exploitation illimitée de leurs ressources naturelles et humaines, sans jamais se préoccuper de donner aux populations en cause un minimum d'instruction élémentaire ou les moyens nécessaires pour leur permettre de faire face à l'avenir quand elles seront devenues indépendantes.

31. La communauté internationale, par l'Organisation des Nations Unies, et en particulier par le Comité spécial, offre la garantie de l'application du processus de décolonisation tel qu'il est défini dans la Charte et explicité dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, pour le plus grand intérêt des habitants des territoires non autonomes.

32. Ce processus, toutefois, doit être accéléré davantage encore. Tout délai ne saurait avoir pour effet que d'aggraver les difficultés que rencontrent ces peuples sur la voie de leur accession à l'indépendance.

33. Dans son premier rapport gouvernemental devant le Congrès de l'Union, le Président du Mexique, José López Portillo, a notamment déclaré : "L'histoire du Mexique est celle d'une lutte contre le colonialisme et ses vestiges, lutte qui est une des raisons de notre solidarité avec les pays en développement."

34. C'est de cette vérité absolue que découle l'attitude constante prise par le Mexique dans les instances internationales. Pour cette raison, je tiens à affirmer une fois de plus du haut de cette tribune la confiance que place le Mexique dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies et dans ses efforts inlassables pour l'élimination rapide de tous les vestiges du colonialisme à travers le monde.

35. M. DOLGOUTCHITS (République socialiste soviétique de Biélorussie) [interprétation du russe] : A sa trente et unième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/143, demandait notamment au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, d'élaborer des propositions concrètes destinées à éliminer les dernières manifestations du colonialisme. Dans sa résolution 31/145, l'Assemblée générale demandait, comme par le passé, de prendre des mesures effectives afin de faire connaître, d'une manière étendue et

constante, les activités des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation.

36. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie a voté en faveur de ces deux résolutions et elle s'est associée aux auteurs du projet de résolution A/32/L.36. Elle est nettement en faveur de l'adoption de mesures nouvelles et concrètes destinées à accélérer la décolonisation.

37. Bien que 17 ans se soient écoulés depuis qu'a été adoptée la déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à l'origine de laquelle a été l'Union soviétique, aujourd'hui, plus de 30 millions de personnes subissent encore directement dans leur chair la forme coloniale la plus cruelle, le joug des régimes coloniaux et racistes.

38. Pour la prompte mise en oeuvre de la Déclaration et l'adoption de mesures efficaces pour éliminer les dernières séquelles et manifestations du colonialisme sous diverses formes, il est indispensable, à notre sens, de ne jamais oublier de quelle façon a été éliminé dans l'ensemble le système colonial de l'impérialisme sous ses formes classiques.

39. Il est impossible de sous-estimer l'immense influence qu'a exercée sur le développement des mouvements de libération nationale la Grande Révolution socialiste d'Octobre. Cette révolution, dont le soixantième anniversaire a été chaleureusement salué dans cette salle par de nombreux représentants comme ayant marqué le début d'un tournant historique et mondial du capitalisme vers le socialisme et la rupture du système colonial, a eu et continue d'avoir une influence extraordinaire sur la vie de tous les peuples.

40. L'ouverture de l'indépendance politique par les populations d'une majorité écrasante de colonies a marqué une nouvelle étape de l'entrée en action des mouvements de libération nationale. Cette évolution est caractérisée par la lutte active menée par les jeunes Etats nationaux contre le néo-colonialisme, en vue de renforcer leur indépendance politique, d'assurer leur économie et de relever le niveau social, économique et culturel de leurs peuples.

41. Au cours de la présente session, une écrasante majorité de votes, au sein de l'Assemblée générale, ont été émis en faveur d'un certain nombre de résolutions sur les questions touchant la décolonisation. En particulier, l'Assemblée a réaffirmé le droit inaliénable de la population de Guam et d'autres territoires coloniaux à la libre détermination et à l'indépendance.

42. Nous partageons la condamnation qui a été prononcée en séance plénière par les représentants des pays socialistes, des pays en développement et des non-alignés à l'égard de toute tentative de violation partielle ou totale de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des territoires coloniaux, ainsi que de la création sur ces territoires de bases militaires d'Etats impérialistes qui constituent une source constante de menace à la liberté et à l'indépendance des pays voisins.

43. A cette occasion, la délégation de la RSS de Biélorussie voudrait attirer l'attention sur le contenu du para-

graphe 2 du dispositif du projet de résolution qui fait l'objet du document A/32/L.36, selon lequel :

“...la persistance du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations — y compris le racisme, l'*apartheid*, l'exploitation par des intérêts étrangers et autres des ressources économiques et humaines et les guerres coloniales menées pour réprimer les mouvements de libération nationale des territoires coloniaux d'Afrique — est incompatible avec la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.”

Cela concerne essentiellement la partie australe de l'Afrique, où se trouve le foyer le plus important et le plus honteux du colonialisme sur notre planète. C'est également un foyer de racisme et d'*apartheid* qui constitue un crime contre l'humanité et une menace directe à la paix et à la sécurité internationales de tous les peuples. L'oppression raciale et nationale, la privation pour des millions d'Africains des droits de l'homme les plus élémentaires, l'exploitation la plus cruelle de la population africaine autochtone de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et de la Namibie, représentent l'essence même de la politique criminelle et des pratiques auxquelles recourent les régimes coloniaux et racistes en Afrique australe, régimes qui continuent de violer grossièrement les principes et les décisions de l'Organisation des Nations Unies et de faire fi de l'opinion mondiale. S'efforçant de prolonger leur existence, les régimes racistes de Pretoria et de Salisbury ont recours à la terreur sanglante et à la répression contre la population africaine autochtone et se lancent dans des agressions armées contre les Etats indépendants voisins. L'un des crimes les plus récents perpétrés par les racistes rhodésiens a été commis à la fin de novembre de cette année, à savoir l'incursion de brigands dans le territoire de la République populaire du Mozambique, près de la province de Tete. A la suite de cette attaque contre un camp de réfugiés qui avaient fui au Mozambique la répression du régime de Smith, des femmes et des enfants ont été tués. Nous condamnons résolument ces crimes.

44. Les abus les plus arbitraires des racistes ont été dénoncés du haut de cette tribune par les représentants de nombreux pays. Les actes de répression sans précédent des autorités racistes contre ceux qui refusaient de se plier au système criminel d'*apartheid* ont été démontrés par les récents événements intervenus en Afrique du Sud. Dans la République sud-africaine, les activités de 18 organisations ont été interdites; celles-ci exprimaient leur mécontentement devant la politique de discrimination raciale. Parmi elles se trouvent l'Union of Black Journalists, la South African Students' Organization, le Christian Institute of Southern Africa, et d'autres encore. Dans les faubourgs africains non blancs, des groupes de policiers et des agents du Bureau de la sécurité d'Etat de l'Afrique du Sud se livrent à des rafles massives et multiplient les arrestations. Le seul journal des Africains dans le pays, le *World*, a été interdit et son rédacteur, M. Qoboza, a été arrêté, de même que le rédacteur du journal londonien, le *Daily Dispatch*, M. Woods, qui avait exigé que le gouvernement fasse une enquête sur les causes véritables de la mort de l'éminent jeune dirigeant de la République sud-africaine, Steve Biko.

45. L'interdiction actuelle de toutes les organisations qui avaient manifesté leur désaccord ou leur mécontentement à l'égard de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale va bien au-delà du cadre normal de l'action policière. Il s'agit essentiellement d'une interdiction de toute forme de protestation, même la plus pacifique, contre le système raciste qui a réduit à la pauvreté et privé de ses droits l'immense majorité de la population de la République sud-africaine.

46. S'efforçant à tout prix de prolonger leur domination sur les peuples d'Afrique du Sud, les racistes de la République sud-africaine essaient fiévreusement de renforcer leur puissance militaire et n'épargnent aucun effort pour posséder des armes atomiques.

47. S'inspirant de la position fondamentale qui est la sienne sur ce point, la délégation de la RSS de Biélorussie approuve la résolution 418 (1977), adoptée le 4 novembre 1977 par le Conseil de sécurité, et décidant l'embargo sur la fourniture d'armes au régime raciste de Pretoria. Nous n'avons jamais eu, et n'avons nullement l'intention d'avoir des relations quelconques avec le régime raciste d'Afrique du Sud, sous quelque forme que ce soit, politique, économique, militaire, ou de toute autre manière.

48. En même temps, nous demandons que le Conseil de sécurité prenne de nouvelles mesures effectives pour combattre le racisme et l'*apartheid* dans la partie australe du continent africain et, avant tout, qu'il adopte des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud.

49. La partie australe du continent africain s'est transformée en un champ d'affrontement violent entre les forces de libération nationale et les régimes colonialistes et racistes, qui savent pouvoir compter sur l'appui de la réaction impérialiste. Le caractère flou et diffus des prétendues initiatives diverses et des plans proposés par un certain nombre de puissances occidentales pour régler le problème rhodésien a été un excellent prétexte pour la politique de diversion et d'atermoiements du régime Smith. N'est-il pas clair que l'idée de pourparlers pacifiques avec le régime minoritaire raciste illégal en Rhodésie a pour but, avant tout, de réduire à l'impuissance la lutte armée menée par les patriotes qui, à l'heure actuelle, constitue le seul moyen pour renverser le régime de Salisbury et faire régner la liberté et l'indépendance nationales pour le peuple du Zimbabwe ?

50. Les desseins néo-colonialistes des puissances occidentales peuvent être nettement décelés également dans la question de la Namibie.

51. Le facteur principal de la situation qui s'est créée en Namibie est la lutte croissante conduite par les patriotes ayant à leur tête la SWAPO, contre l'occupation raciste du pays par l'Afrique du Sud. C'est là précisément l'explication de la décision prise par un certain nombre de pays occidentaux d'avoir des entretiens avec Vorster, le Premier Ministre de la République sud-africaine, afin d'élaborer un plan acceptable à l'échelle internationale et la méthode permettant de progresser vers l'octroi de l'indépendance totale à ce territoire.

52. En fait, il s'agit de préparer un plan de règlement du problème de la Namibie tel qu'il réduirait l'indépendance de

ce pays à une fiction et permettrait de préserver les intérêts économiques et stratégiques de l'Occident et de l'Afrique du Sud dans cette région. Une telle façon d'aborder le problème est rejetée, de toute évidence, par la SWAPO, que l'Organisation des Nations Unies reconnaît comme seul représentant légitime du peuple namibien.

53. Parlant du haut de cette tribune le 18 octobre de cette année, le Président de la SWAPO, Sam Nujoma, a déclaré :

“Notre recours à la lutte armée est le résultat direct de l'oppression coloniale de l'Afrique du Sud et de sa répression brutale, ainsi que de l'exploitation sans pitié de notre peuple et de nos ressources par certains intérêts étrangers. Nous ne voyons pas d'autre recours que de poursuivre la lutte politique et militaire contre l'Afrique du Sud et ses alliés jusqu'à ce que toutes les conditions justifiant notre lutte soient éliminées.” [35^e séance, par. 75.]

54. La RSS de Biélorussie, comme par le passé, est nettement en faveur d'un arrêt immédiat et sans condition de la politique d'*apartheid* et de racisme de l'Afrique du Sud; elle est en faveur d'un retrait immédiat de la République sud-africaine de Namibie; elle est en faveur du transfert, sans restriction et dans les délais les plus brefs, de la totalité des pouvoirs aux représentants légitimes du peuple du Zimbabwe, c'est-à-dire aux forces patriotiques du pays qui ont à leur tête le Front patriotique, seul représentant légitime de la majorité africaine.

55. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a proclamé de façon solennelle :

“Tous les peuples ont le droit de libre détermination; en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel.”

Ce droit est aussi celui des peuples de ce que l'on appelle les petits territoires, qui sont situés dans la mer des Antilles, dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique.

56. Cependant, ce droit est violé par divers milieux impérialistes. A cette fin, ceux-ci utilisent divers arguments, diverses ruses politiques, diverses manoeuvres dont le but est de ne donner aux peuples des petits territoires ni l'indépendance territoriale ni la liberté. Les puissances administrantes recourent à de prétendus plébiscites afin d'annexer, en fait, ces territoires sous tutelle et non autonomes. On parle ici du manque de préparation politique, économique et sociale des populations de ces territoires. On avance leur niveau d'instruction insuffisant. Mais, de ce fait, on viole les exigences de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux où il est dit : “Le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance.”

57. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a été contraint cette année de noter avec regret que :

“...les puissances coloniales intéressées n'ont pris aucune mesure pour donner suite aux demandes répétées

de l'Assemblée générale, la plus récente figurant au paragraphe 10 de sa résolution 31/143, en date du 17 décembre 1976, “de retirer immédiatement et inconditionnellement leurs bases et installations militaires des territoires coloniaux et de s'abstenir d'en établir de nouvelles” et également au paragraphe 3, 5), de sa résolution 2621 (XXV) du 12 octobre 1970 contenant le Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux”¹.

58. Il ne fait aucun doute que les activités militaires et autres de la part des puissances coloniales dans les territoires qu'elles administrent constituent l'un des principaux obstacles à l'acquisition, par les peuples de ces territoires, de l'indépendance et d'un libre développement.

59. Le programme d'action complet et efficace pour l'élimination définitive du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* est contenu dans la déclaration faite à ce sujet par le représentant de l'Union soviétique au cours de la présente session. Il y est dit en particulier :

“L'Union soviétique considère que le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies d'établir des délais concrets pour la liquidation de tous les foyers de colonialisme qui subsistent dans le monde et d'imposer aux puissances administrantes la responsabilité de décoloniser, dans les délais fixés, les territoires qui se trouvent sous leur contrôle administratif².”

60. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie pleinement cette déclaration. Nous estimons que la communauté internationale doit, de façon catégorique, mettre un terme à toutes les formes de domination coloniale.

61. M. RAZAFINDRATOVO (Madagascar) : Au cours d'une conférence de presse donnée à Antananarivo, le 24 novembre dernier, devant les journalistes de la presse nationale et internationale, Son Excellence M. Didier Ratsiraka, président de la République démocratique de Madagascar, a déclaré notamment dans son exposé liminaire :

“Notre politique d'indépendance, de souveraineté et de dignité, notre choix socialiste, tout cela nous a conduits tout naturellement à nous mettre du côté des pays progressistes, pour aider les justes mouvements de libération nationale qui luttent pour leur indépendance, leur souveraineté, leur liberté et leur dignité. Et nous continuerons de le faire, quelles que soient par ailleurs la défection des uns et l'aboulie politique des autres.”

62. Telle est, définie en quelques phrases par la voix la plus autorisée du pays, la position de la République démocratique de Madagascar en matière de décolonisation, à quelque deux ans et demi du vingtième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 23*, chap. V, par. 11, 2).

² *Ibid.*, trente-deuxième session, Quatrième Commission, 3^e séance, par. 33.

63. Les principes posés par cette déclaration solennelle concernent, faut-il le rappeler, le droit de tous les peuples, grands ou petits, à déterminer librement leurs institutions politiques, leurs options économiques, sociales et culturelles, l'octroi sans retard de l'indépendance aux peuples encore sous domination coloniale, le respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des peuples et des pays concernés.

64. L'Organisation des Nations Unies a, certes, contribué à accélérer la décolonisation et à combattre la discrimination raciale et elle doit être légitimement fière de ses réalisations dans ce domaine.

65. Mais, en dépit de certains progrès enregistrés au cours de ces dernières années, elle n'a pas encore pu atteindre les objectifs définis dans la Déclaration et dans la Charte des Nations Unies elle-même, consacrant ainsi la pleine application des principes fondamentaux contenus dans ces deux documents.

66. Cette année encore, pour près de 12 millions de personnes dispersées à travers le monde, les promesses de la Charte sont restées lettre morte et plusieurs millions d'Africains restent victimes d'un système odieux de répression et de discrimination. Nous saisissons d'ailleurs cette occasion pour saluer l'accession de Djibouti à la souveraineté internationale, qui a démontré une fois de plus la ferme détermination des peuples africains à diriger eux-mêmes leurs propres patries.

67. En Afrique australe, les peuples du Zimbabwe et de la Namibie ont pris les armes pour faire respecter et obtenir leur droit à la liberté et à l'indépendance. Et la majorité noire d'Afrique du Sud ne cessera de combattre pour sa dignité et sa liberté, malgré les répressions atroces et les législations inhumaines établies par le régime minoritaire sud-africain.

68. Ainsi, l'Afrique se trouve être le seul continent dont une grande partie est encore subjuguée par le colonialisme, l'*apartheid* et l'impérialisme. Et il en est ainsi car, après la désintégration de l'empire portugais et l'accession à l'indépendance des peuples frères de l'Angola et du Mozambique, les régimes minoritaires d'Afrique australe, avec leur mentalité d'assiégés et leur incapacité à voir l'avenir autrement que sous leur propre direction, se plaisent à ignorer ce que la communauté internationale a déjà affirmé dans la Déclaration qui figure dans la résolution 1514 (XV) et confirmé dans la résolution 2621 (XXV), du 12 octobre 1970, à savoir "la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations".

69. Au Zimbabwe, tout en acceptant du bout des lèvres le principe du suffrage universel, le régime minoritaire raciste d'Ian Smith continue ses actes d'agression contre les populations africaines ainsi que contre le Mozambique, la Zambie et le Botswana.

70. Après tant de subterfuges et d'atermoiements, peut-on encore accorder un crédit quelconque aux paroles d'un homme qui ne cherche visiblement qu'à gagner du temps ?

71. Les pratiques inhumaines d'intimidation et de répression à l'encontre des populations africaines ne peuvent pas être compatibles avec les promesses de pratiques démocratiques.

72. A propos de la Namibie, nous avons déjà eu l'occasion de rappeler, au cours de notre intervention devant cette assemblée le 20 octobre dernier, la position de la République démocratique de Madagascar sur ce problème brûlant, et notamment le refus d'une confédération de mini-Etats tribaux manipulés par l'Afrique du Sud, la sauvegarde de l'unité nationale et le maintien de l'intégrité territoriale du pays, la reconnaissance de la responsabilité juridique et politique de l'Organisation des Nations Unies envers la Namibie, "l'appui sans réserve à la lutte légitime du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son représentant unique et authentique" [39^e séance, par. 185].

73. Dans les deux territoires, une telle situation a pu persister non seulement en raison de l'attitude rétrograde de Salisbury et de Pretoria, mais aussi grâce à la complicité objective de certains pays occidentaux.

74. Il est particulièrement intéressant de noter à ce sujet la communication faite devant la Quatrième Commission par M. Bernard Rivers³, économiste et membre du Groupe Haslemere, sur les subterfuges utilisés par les grandes compagnies pétrolières multinationales pour vendre du pétrole à la Rhodésie.

75. Nous déplorons donc que certains Etats occidentaux persistent à ne pas appliquer les sanctions obligatoires imposées à l'encontre du régime d'Ian Smith, si bien qu'elles n'ont eu qu'un effet très limité sur l'économie rhodésienne.

76. Par contre, nous saluons les décisions courageuses prises par le Mozambique et la Zambie de fermer leurs frontières avec la Rhodésie, malgré les grandes pertes de recettes que cela entraîne pour leur économie.

77. Aussi, nous nous félicitons de la tenue à Maputo, aux premières lignes mêmes de l'Afrique combattante, de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, du 16 au 21 mai 1977, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

78. Faut-il rappeler ici que, malgré les réserves d'usage de certaines puissances occidentales, la Conférence de Maputo a eu pour résultat l'adoption, par consensus, d'une déclaration politique et d'un programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie ?

79. Pour le Zimbabwe, la Conférence appuie :

"l'extension de la lutte armée et les efforts concertés de la communauté internationale [qui] créent des conditions favorables à un règlement négocié fondé sur le gouvernement par la majorité⁴."

80. A propos de la Namibie, la Conférence réaffirme notamment :

"Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en tant qu'autorité légale habilitée à administrer ce territoire

³ *Ibid.*, 27^e séance, par. 79 à 101.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12344/Rev.1, annexe V, par. 14.

jusqu'à l'indépendance, a la responsabilité d'aider le peuple namibien dans sa lutte contre l'agression et l'occupation sud-africaines⁵."

81. La Déclaration de Maputo, d'une grande portée politique et morale, a été heureusement complétée par celle adoptée par la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, qui s'est tenue à Lagos au mois d'août 1977⁶. En effet, en ce qui concerne l'Afrique du Sud, il ne s'agit plus seulement d'un problème de droits de l'homme, ni même d'un octroi de droit de vote à la majorité : il s'agit d'une société à refaire et à remodeler selon un schéma démocratique, par un processus véritablement populaire.

82. Si nous nous sommes longtemps étendus sur la décolonisation en Afrique australe, c'est non seulement parce qu'il s'agit de notre continent, mais aussi parce que la perpétuation d'une situation aussi explosive est une menace pour la paix et la sécurité internationales.

83. D'un côté, nous assistons à la lutte des combattants de la liberté, résolus à acquérir par tous les moyens leur droit légitime à la liberté, à l'indépendance et à la dignité. De l'autre, nous voyons les régimes racistes qui ont des velléités de reconquête sur les États africains voisins, afin de mettre aux commandes de ces États des hommes acquis à leurs intérêts et non à ceux de leurs peuples, et ceci en violation flagrante du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

84. Madagascar, dont la longue nuit coloniale a été marquée par les nombreuses révoltes des meilleurs de ses fils, se doit de rester fidèle aux principes de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV), dont la suite logique a été concrétisée par les Déclarations de Maputo et de Lagos.

85. La République démocratique de Madagascar réaffirme ici le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, sans distinction aucune découlant de la configuration géographique, de la composition démographique ou du développement économique de leurs territoires. A cet égard, les puissances administrantes des territoires encore dépendants doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en application le plus vite possible les principes de la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV).

86. La République démocratique de Madagascar apportera naturellement son appui aux projets de résolution concernant ce point [A/32/L.35 à A/32/L.37] qui ont été présentés à l'Assemblée générale par l'ambassadeur de la Trinité-et-Tobago, vice-président du Comité spécial, en particulier à celles relatives à l'application de la Déclaration et à la diffusion d'informations sur la décolonisation.

87. Pour terminer, ma délégation se plaît à adresser ici ses plus chaleureuses félicitations à l'ambassadeur Salim et à M. Glayel, respectivement Président et Rapporteur du Comité spécial, pour la compétence et le dévouement qu'ils n'ont cessé de montrer tout au long de cette année, et

notamment pour les rapports qu'ils nous ont présentés ici même, le 5 décembre dernier. Ces félicitations s'adressent aussi, naturellement, aux autres membres du Comité.

88. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Pour la dix-septième fois, l'Assemblée générale examine le point de l'ordre du jour concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Plus d'une fois, nous avons pu nous convaincre que cette déclaration, adoptée à l'initiative de l'Union soviétique, est devenue un instrument international efficace et a donné un élan important à la lutte de libération des peuples. En effet, je crois que nul ne pourrait contester le fait que les peuples, au cours des années écoulées, ont remporté des succès remarquables dans la lutte pour la libération nationale et sociale. Depuis l'adoption de la Déclaration, en 1960, 45 pays ont rejeté le joug du colonialisme et ont gagné les rangs de notre organisation mondiale. La progression incessante de la libération nationale et sociale des peuples est démontrée, en particulier, par le fait que le Mozambique, la Guinée-Bissau, l'Angola et le Viet Nam sont devenus Membres de l'Organisation mondiale. Le point de départ décisif de la lutte de libération a été la victoire de la Grande Révolution socialiste d'Octobre, il y a 60 ans. Inspirée par ces idéaux, une vague de libération s'est élevée contre l'asservissement étranger et l'exploitation coloniale. L'humanité progressiste a engagé la lutte contre le colonialisme et l'a gagnée. C'est avec satisfaction que nous pouvons dire, aujourd'hui, que les rapports de forces mondiales se sont modifiés en faveur des forces de paix, de démocratie, de libération nationale et de progrès social, conduisant à des modifications fondamentales, tant politiques que socio-économiques. Les territoires qui se trouvaient sous la domination de l'impérialisme se sont transformés en États souverains, libérés nationalement, qui sont devenus un facteur important de la politique mondiale. Dans leur alliance avec les États socialistes et toutes les autres forces démocratiques, ces nouveaux États contribuent de façon significative à l'oeuvre d'élimination définitive des vestiges du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*.

89. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a conservé toute son actualité. Son application pleine et entière demeure l'une des tâches les plus pressantes du monde contemporain. Trente millions de personnes demeurent privées, aujourd'hui encore, de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. On tente encore, par la terreur et la force, de leur nier le droit de décider de leur destin. Nous pensons surtout, à cet égard, à l'Afrique australe et aux territoires dits petits territoires de l'Atlantique, du Pacifique et de l'océan Indien. Mais, c'est avant tout sur le continent africain que se produisent, aujourd'hui, des modifications profondes. La politique de la détente, qui ne fait que progresser malgré la résistance des milieux impérialistes, offre aujourd'hui des prémisses plus favorables à la réalisation de modifications politiques et socio-économiques dans cette région, que les forces impérialistes et colonialistes pensaient être leur domaine le plus sûr. Les actes résolus des États souverains créés sur les ruines de l'empire colonial portugais ont contribué, dans une large mesure, au relancement de la lutte de libération en Afrique australe, qui est entrée dans une phase décisive et irréversible. Les peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe, dirigés par leurs véritables représentants, les

⁵ *Ibid.*, par. 23.

⁶ Voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2), chap. X.

mouvements de libération nationale, renforcent leur opposition au régime haï. Leur esprit combattant et héroïque, inspiré par le succès des peuples de l'Angola et du Mozambique, en s'appuyant sur une solidarité internationale croissante, balayera de même les derniers bastions du colonialisme et du racisme sur le continent africain.

90. Il nous faut redoubler d'efforts pour atteindre ces buts. Les régimes coloniaux et racistes continuent d'opprimer cruellement les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, en refusant de leur octroyer leurs droits ancestraux. Le nombre d'agressions contre les Etats africains libres augmente. S'efforçant de conserver leur domination illégale sur les peuples de l'Afrique australe, les racistes gonflent démesurément leur potentiel militaire. On sait parfaitement où les régimes racistes se procurent leurs armements. Il y a particulièrement lieu de s'inquiéter des aspirations de Pretoria à se procurer la bombe atomique. Ceux qui ouvriront la voie vers la bombe atomique à l'Afrique du Sud assumeront une lourde responsabilité. Il est indispensable d'étouffer dans l'oeuf ce genre d'aspiration.

91. Dans la résolution 32/35 sur le point 94 de l'ordre du jour, adoptée en séance plénière, il y a quelques jours, il est clairement dit que les régimes coloniaux et racistes d'Afrique australe reçoivent le soutien économique et militaire des Etats impérialistes. Leur objectif est de s'opposer à ce que ces peuples obtiennent leur indépendance véritable et de conserver, pendant longtemps encore, dans cette région, une structure socio-économique qui serve leurs intérêts. Ces activités visent avant tout à perpétuer l'exploitation des peuples et de leurs ressources naturelles, afin de continuer à en tirer d'énormes bénéfices.

92. La prétendue nouvelle stratégie appliquée à l'Afrique australe n'est, en fait, qu'une ancienne stratégie. Son objet est d'étouffer les Etats et les peuples africains sous les chaînes du néo-colonialisme et de les incorporer aux blocs impérialistes. En résumé, il s'agit de prétendues solutions qui n'en sont pas, car elles sont contraires à la volonté des peuples. On peut également se demander comment ces conceptions néo-colonialistes, qui visent à protéger les profits découlant d'une exploitation cruelle, peuvent être compatibles avec certaines conceptions relatives à la défense des droits de l'homme. Il ne faut pourtant pas sous-estimer le néo-colonialisme, car en manipulant ses leviers — tels que l'exportation de capitaux, la manipulation des prix et du cours des devises, et les pressions exercées par les entreprises transnationales et les organisations financières internationales, l'impérialisme s'efforce de perpétuer la dépendance des Etats devenus libres.

93. Les peuples du monde sont tout à fait conscients de la menace à la paix et la sécurité que représentent les régimes d'Afrique australe et leurs agents. Les récentes discussions sur les points de l'ordre du jour tels que ceux intitulés "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique australe" [point 94], "Question de Namibie" [point 91] et "Politique d'*apartheid*

du Gouvernement sud-africain" [point 27], ainsi que les résolutions qui ont déjà été adoptées, sont autant d'exemples à l'appui de notre thèse.

94. De l'avis de la délégation de la République démocratique allemande, les décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies sont une bonne base pour résoudre rapidement et efficacement les problèmes urgents en Afrique australe. Un véritable règlement des conflits ne peut équivaloir qu'à un droit plein et entier à l'autodétermination et à l'indépendance pour les peuples qui se trouvent encore sous domination coloniale et raciste, par transmission du pouvoir aux représentants légitimes de ces peuples, c'est-à-dire à leurs mouvements de libération nationale. Une telle approche est entièrement conforme aux décisions adoptées à cet égard par l'Organisation des Nations Unies et serait la voie la plus nette et la plus simple pour parvenir à un véritable règlement.

95. Malheureusement, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies n'appliquent pas tous les décisions de l'Organisation mondiale et ne s'acquittent pas tous des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte et dont le respect scrupuleux isolerait les régimes racistes et contribuerait, en fin de compte, à leur liquidation.

96. La République démocratique allemande, avec constance et par solidarité, se place aux côtés des peuples qui se trouvent sous domination coloniale et raciste et de leurs mouvements de libération nationale. Si ces peuples, en réponse aux cruels actes d'oppression commis contre eux par des bandes de mercenaires dotés des armes les plus modernes, se battent par tous les moyens pour obtenir les droits qui doivent leur être octroyés conformément à la Charte des Nations Unies, il s'agit là d'une activité tout à fait naturelle et parfaitement adaptée aux objectifs humanitaires de leur lutte. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de tous ses Etats Membres est d'appuyer activement les mouvements de libération dans leur lutte. Pour les Etats socialistes, il s'agit là d'un principe inébranlable de leur politique. Cela n'est pas du goût des représentants du capital monopoliste, qui recourent à ces calomnies dont nous avons trouvé des exemples récemment dans les pages du *New York Times* et au cours d'émissions de télévision locales. Le fait que les Etats impérialistes disposent dans beaucoup de régions du monde, et notamment en Afrique, de bases militaires et s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres peuples est chose absolument naturelle pour les milieux monopolistes. Mais lorsqu'un petit pays socialiste offre à des peuples, qui viennent de se libérer de l'oppression coloniale, aide et assistance pour renforcer leur sécurité et surmonter désordre et retard, alors les représentants des monopoles impérialistes déclarent que c'est là, selon eux, chose contraire au processus de la détente. En fait, il s'agit d'une tentative de détourner l'attention des causes véritables de la tension. Il faut dire qu'en la matière ils sont appuyés par une partie bien connue qui se prétend "révolutionnaire".

97. Mais ce genre de manoeuvre, quels que soient les slogans sous lesquels elle s'abrite, ne vise qu'un seul objectif : affaiblir le front de combat anti-impérialiste et anticolonial. Nous estimons que les problèmes qui existent encore en tant que séquelles de l'impérialisme doivent être réglés sur la base de la solidarité anti-impérialiste. Précisé-

ment à la suite des manoeuvres de certains milieux qui veulent semer la discorde et la méfiance parmi les forces progressistes, il devient particulièrement important de réaliser l'union des pays du socialisme avec tous ceux qui combattent contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*.

98. La République démocratique allemande est prête, comme par le passé, à contribuer de toutes ses forces au renforcement de cette solidarité. D'ailleurs, ce fait a déjà été confirmé par les nombreuses visites faites récemment en République démocratique allemande par d'importants dirigeants d'Afrique, par exemple, celles du Président de la République populaire du Congo, Joachim Yhombi Opango, du Président de la SWAPO, Sam Nujoma, du coprésident du Front patriotique du Zimbabwe, Joshua Nkomo, et des représentants du Mozambique, de l'Ethiopie et de la Tanzanie. Les récentes visites de représentants du chef de la République démocratique allemande dans de nombreux Etats d'Afrique tels que la Jamahiriya arabe libyenne, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Nigéria et la Zambie contribuent aussi au renforcement de cette solidarité.

99. Le récent plénum du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, parti au pouvoir en République démocratique allemande, a consacré une grande attention à la question du renforcement de l'union avec les Etats de révolution nationale. Nous estimons qu'il s'agit là d'une contribution au renforcement multilatéral de l'indépendance de ces Etats, qui subissent des pressions de toutes sortes et des chantages de la part des cercles néo-colonialistes et autres milieux réactionnaires.

100. La République démocratique allemande est sans réserve en faveur d'une liquidation définitive de toutes les séquelles du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*; elle est en faveur du renforcement de la paix et de la possibilité pour les peuples d'avoir toute latitude pour consacrer leurs forces à l'édification pacifique. Aux côtés de nos amis d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine au sein de l'Organisation des Nations Unies, comme par le passé, nous continuerons à mener une lutte active pour la réalisation de cet objectif.

101. M. BROHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un intérêt soutenu et la plus grande attention que ma délégation a écouté les déclarations [92^e séance] faites par M. Salim, président du Comité spécial, et par M. Sami Glayel, son rapporteur, en présençant le rapport du Comité spécial sur ses travaux en 1977. Je voudrais, au nom du Pakistan, féliciter le Comité spécial pour l'oeuvre qu'il a accomplie et dont on trouve le reflet dans le rapport complet mais concis qu'il a préparé [A/32/23/Rev.1]. Ce rapport montre l'ampleur de la tâche qu'il a accomplie avec tant d'efficacité.

102. Au cours des quelque 30 dernières années, les Nations Unies ont joué un rôle capital en luttant contre le fléau de la discrimination raciale et en accélérant le processus de décolonisation des peuples dépendants du monde. Une nouvelle impulsion a été donnée au remarquable travail accompli par les Nations Unies par l'adoption, en 1960, de la déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV). Cette résolution

affirme, entre autres, que tous les peuples sous régime colonial et étranger ont droit à l'autodétermination et qu'il est inadmissible d'utiliser comme prétexte pour retarder leur indépendance, leur retard politique, économique, social ou sur le plan de l'éducation.

103. Les Nations Unies ont obtenu des succès notables en ce qui concerne l'application des dispositions de cette déclaration historique. Cependant, malgré ces nombreux succès, les derniers bastions du colonialisme et de la discrimination raciale en Rhodesie du Sud, en Namibie et en Afrique du Sud restent encore à démanteler. Il est donc nécessaire que la communauté internationale redouble ses efforts en vue d'aider les peuples opprimés de l'Afrique australe à atteindre le but tant désiré de la liberté et de l'indépendance.

104. La Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui s'est tenue à Maputo en mai dernier, a été un événement d'une importance considérable, ne serait-ce que parce que la communauté internationale a accepté à l'unanimité de souligner la nécessité d'éliminer une fois pour toutes les derniers vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique. Cette conférence a mis en lumière la lutte que mènent les peuples du Zimbabwe et de la Namibie pour réaliser leurs justes aspirations. Ma délégation appuie sans réserve la Déclaration de Maputo et le Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie. Nous estimons qu'il appartient à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'apporter l'appui le plus large possible, sur les plans politique et moral, aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie et à leurs mouvements de libération nationale dans la lutte qu'ils mènent pour atteindre leurs objectifs d'autodétermination et d'indépendance nationale.

105. Pour sa part, mon pays, qui a fait la triste expérience de vivre sous domination coloniale pendant près de 200 ans, a, depuis son indépendance, épaulé de toutes ses forces ceux qui ont aidé l'humanité à aller de l'avant sur la voie de la décolonisation de tous les territoires et peuples coloniaux. Au cours des débats de la Quatrième Commission et dans d'autres instances, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre totale sympathie à l'égard des peuples qui luttent contre les maux du colonialisme et du racisme. Nous sommes donc heureux de constater que la lutte des peuples du Zimbabwe et de la Namibie est entrée dorénavant dans une phase cruciale et décisive; à ce stade, il ne saurait être question de relâcher la pression qui a été exercée pour que la liberté soit accordée à ces peuples et que l'indépendance soit assurée à ces territoires.

106. Les derniers rapports dont nous disposons indiquent la volonté des régimes racistes minoritaires de Pretoria et de Salisbury d'engager des négociations menant à l'indépendance de la Namibie et du Zimbabwe, respectivement. Toutefois, au vu de l'intransigeance passée de M. Vorster et de M. Smith, il est plus que probable qu'ils s'efforceront, une fois de plus, de retarder le processus du transfert de pouvoirs aux peuples de Namibie et du Zimbabwe, et ce sous un prétexte ou sous un autre. Mon pays est convaincu que, pour habiles que puissent être ces manoeuvres, les peuples de l'Afrique australe parviendront à acquérir leur indépendance soit par la voie de négociations, soit, s'ils s'y trouvaient contraints, sur le champ de bataille.

107. Les vaillants peuples de l'Afrique australe ont engagé une lutte longue et courageuse pour que soient reconnus leurs droits justes et inaliénables. La brutalité et la répression déclenchées contre eux par les régimes coloniaux qui leur sont imposés par des minorités tyranniques n'ont pas réussi à affaiblir leur détermination. Le jour n'est plus loin où la lutte qu'ils mènent pour se libérer des chaînes du colonialisme, du racisme et de l'oppression sera couronnée de succès. Pretoria et Salisbury seraient bien inspirés, pendant qu'il en est encore temps, d'avoir recours à des moyens pacifiques pour transférer le pouvoir à la majorité noire en Namibie et au Zimbabwe, car ne pas agir ainsi équivaldrait pour eux à se placer devant de nouvelles difficultés et à devoir faire face à de nouveaux troubles. Ici, comme ailleurs, mieux vaut prévenir que guérir.

108. En accélérant le rythme de ce que l'on peut appeler la révolution anticoloniale de notre temps, les Nations Unies ont joué un rôle héroïque et salutaire. Lorsque les historiens écriront l'histoire de notre époque, ils inscriront les Nations Unies en tête du tableau d'honneur. L'instauration d'un climat moral, mental et spirituel nouveau qui caractérise notre époque et qui a permis de mettre fin à l'ère coloniale, peut être entièrement attribuée à l'affirmation par les peuples des Nations Unies de leur haut idéal de dignité inviolable de l'humanité. Après tout, l'humanité a appris la leçon suprême, à savoir qu'il ne saurait être mis fin à ses épreuves uniquement par une solution partielle des problèmes relatifs à la santé, au bonheur et au bien-être, mais par un engagement total de tous les hommes.

109. Le problème de la paix mondiale ne saurait être résolu si l'on ne tient pas compte du fait que cette conception de la paix du monde va de pair avec l'engagement de respecter la dignité et l'égalité de tous les êtres humains. A moins que l'on ne parvienne à la libération de tous les peuples du monde, il est plus que probable que la santé planétaire sera minée par la gangrène et les proliférations cancéreuses qui infestent les régions du monde où l'homme est encore enchaîné. L'aube d'une ère nouvelle ne saurait être perçue par l'humanité tant qu'elle n'aura pas triomphé des forces des ténèbres et du mal qui subsistent dans le cœur et dans l'âme de ceux qui abusent avec arrogance de leur puissance. Cette attitude bornée a toujours été en contradiction avec l'harmonie de la vie humaine. Le rôle des Nations Unies, de nos jours, est, je pense, de graver une épitaphe sur la tombe de ce colonialisme agressif, militant, exploiteur et répressif qui, jusqu'à présent, a profané de ses cadavres innombrables le cours de l'histoire de l'homme.

110. M. KÖMIVES (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a plus de 30 ans l'écrasement des régimes fascistes en tant que forme extrême de l'impérialisme et, par la suite, la naissance du système socialiste mondial a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité. C'est alors qu'a commencé l'écroulement du honteux système colonial de l'impérialisme et que les peuples qui vivaient sous l'oppression coloniale ont été en mesure de porter un coup fatal aux colonisateurs, coup dont ils n'ont jamais pu se remettre, car ils ont été obligés de prendre conscience du fait qu'il leur était impossible de s'opposer à la libération des peuples qu'ils dominaient. C'est ainsi qu'est né l'inexorable processus du développement qui ne devait pas être interrompu.

111. La résolution 1514 (XV), de portée historique, qui a été adoptée par l'Assemblée générale lors de sa quinzième session, en 1960, a donné une impulsion nouvelle à la lutte contre le colonialisme et au processus de décolonisation qui s'est accéléré. Il serait trop long de donner ici la liste de tous les pays qui ont acquis leur indépendance depuis 1960. L'adoption de cette résolution a inauguré une ère nouvelle également dans l'histoire des Nations Unies qui, en travaillant dans l'esprit de la résolution, ont été davantage en mesure d'aider efficacement la lutte des peuples opprimés et d'amener les puissances coloniales à faire des concessions.

112. Nous devons toutefois rester conscients du fait que les forces réactionnaires, qui sont extrêmement désireuses de bloquer, ou à tout le moins de ralentir, le cours de l'histoire, s'efforcent d'adopter leurs normes à ce nouveau jeu de circonstances, ne s'en tenant plus seulement à leurs anciennes méthodes. Dans la plupart des cas, elles ne s'opposent pas ouvertement à l'octroi de pure forme de l'indépendance politique; toutefois, elles lient les peuples de ces territoires aux pays métropolitains par des liens économiques et financiers si forts qu'il sera impossible pour ces peuples de jouir d'une authentique indépendance pendant longtemps encore. Au cours de longues décennies de domination, elles ont non seulement refusé à leurs colonies la possibilité de jouir d'une vie économique indépendante, les plaçant ainsi entièrement à leur propre merci, mais elles ont en outre bloqué leur développement social et culturel. C'est pourquoi, à la suite du travail du Comité spécial et de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, un certain nombre de résolutions ont été adoptées qui stipulent que les puissances administrantes doivent entreprendre des programmes complets d'éducation, de développement social et d'organisation économique dans la plupart des territoires coloniaux et non autonomes relevant de leur juridiction.

113. Quoi qu'il en soit, des représentants des pays nouvellement indépendants ont, de cette même tribune, attiré notre attention sur le fait que les puissances administrantes n'ont pas totalement et de manière pleinement désintéressée agi conformément aux obligations qui leur incombaient en vertu des résolutions en question. Trop souvent elles encouragent et appuient la création de certains groupes politiques qui leur permettent de désarmer ou de battre le mouvement de libération d'un territoire donné afin de prolonger leur présence coloniale, ou, après avoir accordé formellement l'indépendance, elles portent au pouvoir des régimes de marionnettes afin d'éviter que leurs propres intérêts stratégiques et économiques ne se trouvent handicapés.

114. Ces intérêts sont d'une puissance extrême. Les monopoles internationaux des principaux pays capitalistes obtiennent une large part des matières premières essentielles des territoires encore sous domination et profitent d'une main-d'oeuvre bon marché qu'ils trouvent aujourd'hui dans le monde. Pour les peuples concernés, tout ceci représente des privations rappelant l'âge de l'esclavage.

115. Nous comprenons tous clairement que la lutte pour la liquidation des derniers vestiges du système colonial et les luttes de libération nationale sont menées contre le système international de l'impérialisme. Cela devient particulièrement évident dans la partie australe de l'Afrique.

Les différentes instances de l'Organisation des Nations Unies ont été saisies de la question de la Rhodésie du Sud depuis 10 ans déjà, mais aucune mesure efficace n'a été adoptée en conformité avec les résolutions pertinentes déjà adoptées lors de la vingtième session de l'Assemblée générale. La minorité blanche persiste dans sa domination oppressive. En portant directement atteinte à la liberté, le régime illégal a toujours recours aux vieilles méthodes traditionnelles des colonisateurs. Il s'efforce de s'opposer aux revendications de liberté et au mouvement de libération du peuple de ce territoire en ayant recours à la terreur ouverte, aux actions de police et aux actions militaires. Il n'hésite même pas à recourir à des actes brutaux d'agression contre les nouveaux pays indépendants voisins, car les usurpateurs du pouvoir estiment que l'existence même de ces pays constitue une menace à leur domination illégale. Nous espérons toutefois que les événements de ces dernières semaines en Rhodésie du Sud pousseront les puissances responsables de l'état de choses existant à faire preuve d'un degré plus élevé d'activité, et qu'en définitive un changement positif interviendra dans la situation du peuple de la Rhodésie du Sud.

116. Les racistes d'Afrique du Sud ont recours en Namibie occupée à des méthodes identiques à celles qu'ils emploient contre la population autochtone qui représente la majorité noire de leur propre pays. La terreur augmente et le régime d'*apartheid* défie l'action concertée de la communauté internationale et les exigences de mouvements de libération nationale, dont l'influence va en augmentant. Si les racistes sont en mesure d'agir ainsi, c'est parce qu'ils peuvent compter sur l'appui des milieux extrémistes de l'impérialisme, qui leur ont permis de former l'armée la plus forte en Afrique et l'ont équipée avec les armes les plus modernes, ce qui leur permet maintenant de défier ouvertement le jugement de l'opinion publique mondiale et les résolutions successives de l'Organisation des Nations Unies.

117. Le processus d'après lequel ces résolutions ont été adoptées et le sort qu'elles ont connu devant le Conseil de sécurité et la Quatrième Commission confirment ce que je disais précédemment, à savoir que la lutte pour liquider les vestiges du système colonial est une lutte anti-impérialiste. Etant les derniers bastions du colonialisme, l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud sont non seulement devenues la question clef, mais également le symbole même de cette lutte.

118. Il n'est plus nécessaire de démontrer que, en particulier, l'élimination des interpénétrations économiques qui sont responsables du blocage du développement constitue la tâche primordiale du processus de décolonisation. Etant donné que le travail des Nations Unies pour promouvoir la décolonisation a toujours été couronné de succès et que son efficacité a toujours augmenté, notre délégation est certaine que des résultats encore plus significatifs seront également acquis dans ce domaine. Il y a déjà un certain nombre de signes encourageants. Aujourd'hui, alors que la consolidation de la détente internationale, de la paix et de la sécurité est de l'intérêt de tous, quiconque participe à ce débat a pris conscience du fait que la situation en Afrique australe met dangereusement en cause cet intérêt qui nous est commun à tous. Il me semble par conséquent pertinent de me référer au Chapitre XI de la Charte, qui traite du droit à l'autodétermination et indique

clairement qu'accélérer le processus de décolonisation sert le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

119. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire hongroise ont toujours appuyé par tous les moyens à leur disposition la lutte menée contre les vestiges du colonialisme et pour la libération et l'indépendance économique des peuples opprimés.

120. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Le processus de décolonisation a fait de grands pas depuis la journée historique au cours de laquelle l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux avec la résolution 1514 (XV), en date du 14 décembre 1960. Ainsi, au cours des 17 dernières années, les cortèges fêtant la libération de dizaines de pays africains, asiatiques et latino-américains se sont succédé et un grand nombre de territoires non autonomes se sont joints à la famille des Etats libres, souverains et Membres de l'Organisation des Nations Unies.

121. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui a été constitué par l'Assemblée générale l'année qui suivit l'adoption de la Déclaration, a joué et continue à jouer un rôle fondamental dans l'intensification et l'orientation des efforts de notre organisation internationale ainsi que ses Etats Membres sur la voie de l'application intégrale et effective de sa déclaration historique.

122. Le rapport du Comité soumis à l'Assemblée générale et figurant dans le document A/32/23/Rev.1, qui a été présenté à l'Assemblée au début de cette discussion par le Rapporteur, notre collègue, M. Sami Glayel, a mis l'accent sur l'activité intense et les grands efforts déployés par le Comité au cours de l'année 1977. L'Assemblée générale a également écouté la précieuse déclaration présentée par le Président du Comité spécial, M. Salim, ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie, et qui comporte un remarquable exposé sur l'activité du Comité, ses travaux et ses projets. Ma délégation, qui est membre du Comité spécial, exprime sa satisfaction pour l'excellente qualité du travail du Comité, sous les auspices de M. Salim. Nous félicitons également, en même temps que le Président du Comité, les membres de celui-ci et son Bureau, pour cet excellent rapport qui a été présenté à l'Assemblée générale. Nous apprécions hautement les grands efforts qui ont été déployés dans la préparation de ce document détaillé. La délégation de la République arabe syrienne est convaincue que le Comité spécial poursuivra à l'avenir l'accomplissement de la noble tâche qui lui a été confiée par l'Assemblée générale, à savoir la décolonisation complète et l'élimination des derniers vestiges du colonialisme dans le monde.

123. La délégation de la République arabe syrienne tient également à saluer les efforts considérables et continus du Secrétaire général des Nations Unies, M. Waldheim, et de ses collaborateurs du Secrétariat, en vue de mettre en application les objectifs de la Charte et de la Déclaration sur la décolonisation, et à les remercier de l'assistance considérable qu'ils ont apportée au Comité et des moyens qu'ils ont mis à sa disposition pour lui permettre d'accomplir sa tâche de la meilleure façon possible.

124. Parmi les grandes réalisations de la communauté internationale au cours de l'année écoulée, je citerai la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui s'est déroulée à Maputo, capitale du Mozambique, au mois de mai 1977, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, et dans la préparation et l'organisation de laquelle le Comité spécial a joué un rôle fondamental. La Déclaration de Maputo, adoptée par cette importante conférence, a été le signal du début d'une étape nouvelle et décisive de l'intensification de la lutte contre les régimes racistes, colonialistes et oppresseurs en Afrique australe, et de l'accroissement de l'isolement de ces régimes, ainsi que le signal du renforcement de l'assistance apportée aux peuples héroïques de la Namibie et du Zimbabwe, afin de les rapprocher de l'objectif du gouvernement de la majorité qui continue de leur être usurpé.

125. La Déclaration de Maputo, en appuyant et en consolidant le droit à la lutte armée des deux peuples précités, ainsi que la lutte de tous les peuples qui se dressent contre le colonialisme et le racisme, a donc accompli un pas en avant pour favoriser la lutte contre les régimes racistes et colonialistes odieux. Le Programme d'action adopté par la Conférence de Maputo comporte des mesures importantes qui, si elles étaient appliquées, pourraient aider à rapprocher le jour où les régimes de la minorité raciste blanche vont s'écrouler devant la lutte héroïque des peuples valeureux du Zimbabwe et de la Namibie, ainsi que de leurs mouvements héroïques de libération nationale. La délégation de la République arabe syrienne se joint à l'appel lancé par le Président du Comité spécial ainsi qu'aux appels des délégations des pays frères qui ont invité l'Assemblée générale à adopter la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence de Maputo afin que cette déclaration et ce programme d'action puissent représenter une démarche collective de notre organisation internationale, ainsi que de tous ses membres dans la lutte contre les régimes racistes, la Conférence de Maputo ayant déclaré représenter la volonté des 92 pays qui y ont participé.

126. La Déclaration et le Programme d'action de la Conférence de Maputo ont acquis une importance croissante au cours des derniers mois et des dernières semaines à la lumière des attaques violentes lancées par les deux régimes racistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud, dans une tentative désespérée de ramener en arrière les aiguilles de l'histoire devant le sort qui les attend, devant la pression de la communauté internationale et l'intensification de la lutte héroïque des peuples africains combattants, ainsi que de leurs organisations de libération nationale.

127. Ainsi, le régime odieux d'*apartheid* poursuit son occupation illégale du Territoire international de la Namibie et accentue ses pratiques d'oppression criminelles contre les combattants africains dans ce territoire et en Afrique du Sud même. Ce régime raciste exploite les récentes élections qu'il a organisées dans le cadre de la minorité blanche dominante et en l'absence de la majorité écrasante noire. Il a exploité ces élections ainsi que leurs résultats évidents dans l'intérêt du régime au pouvoir, en vue de justifier la poursuite de sa politique inhumaine et criminelle contre la majorité légale africaine, afin de poursuivre ses provocations et ses attaques agressives contre les peuples et les pays voisins, notamment l'Angola.

128. Quant au régime raciste de Smith, il a dévoilé sa nature véritable et ses objectifs criminels au cours des dernières manœuvres qu'il a entreprises en vue de paralyser l'opinion publique mondiale et de semer la dissension entre les forces et les éléments nationaux qui s'opposent à ce régime au Zimbabwe, au moment où il lance une agression criminelle odieuse contre la République populaire du Mozambique, pays voisin, agression qui a causé la perte de centaines de vies parmi des civils innocents, notamment des femmes et des enfants. Ce crime odieux du régime de la Rhodésie raciste ne doit pas demeurer impuni, mais plutôt constituer un point de départ pour la famille internationale et les puissances occidentales qui coopèrent avec ce régime illégal, afin de mettre un terme à sa domination illégale et à son maintien au pouvoir.

129. Les régimes racistes de domination en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud ne pourraient durer ni poursuivre leurs pratiques racistes agressives contre les peuples africains sans l'appui de certaines puissances occidentales, grandes et moyennes, ainsi que sans l'aide de certains autres régimes racistes identiques en d'autres parties du monde.

130. Ces puissances sont les premières responsables de la persistance de l'obstination et du défi de ces deux régimes de la minorité raciste blanche en Afrique australe ainsi que des autres régimes racistes qui se trouvent dans d'autres parties du monde. Si ces puissances étaient véritablement sincères dans leur prétention de s'opposer à l'*apartheid*, au racisme et à la discrimination raciale, elles auraient été en mesure de provoquer l'écroulement en quelques semaines de ces régimes illégaux en mettant un terme à toute assistance et à tous échanges économiques, militaires et techniques avec ces régimes.

131. D'autre part, l'alliance et la coopération étroites entre ces régimes agressifs à travers leur axe raciste, qui essaie de cerner les peuples arabes et africains dans les deux extrémités nord et sud du continent africain, jouent un rôle très dangereux, permettant à ces régimes de maintenir et de poursuivre leur domination agressive sur la liberté des peuples et l'occupation de leurs terres.

132. Les Nations Unies ont condamné l'escalade continue de l'alliance raciste agressive entre le régime sioniste et les deux régimes de Pretoria et de Salisbury. Toutefois, cette alliance et cette coopération racistes, notamment entre les deux régimes racistes de Tel-Aviv et de Pretoria, ont pris ces derniers temps une dimension nouvelle et importante, notamment dans le domaine militaire et même le domaine nucléaire, ce qui nécessite l'adoption de mesures internationales rapides et immédiates afin d'endiguer le danger redoutable que représente cette coopération raciste, non seulement pour les pays africains et arabes, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales en général.

133. Dans un article très important, paru dans le numéro du mois d'octobre d'une revue des forces armées américaines⁷, M. Anthony Cordesman a fait mention du danger considérable que représente le fait qu'Israël et l'Afrique du Sud disposent d'armements nucléaires et des moyens de

⁷ Voir Anthony H. Cordesman, "How Much is Too Much?", *Armed Forces Journal International*, octobre 1977.

perfectionner de telles armes. L'auteur de cet article s'est référé également au danger posé par la coopération étroite existant dans ce domaine entre les deux pays. De même, les expériences nucléaires que le régime raciste de Pretoria cherche à effectuer sur le continent africain seraient conduites avec des armes israéliennes.

134. Cette situation dangereuse, qui menace les peuples africains et arabes, suscite la préoccupation devant l'éventualité d'une guerre nucléaire pouvant détruire toute la civilisation humaine. Les Nations Unies, particulièrement les grandes puissances membres permanents du Conseil de sécurité, devraient attacher une importance spéciale à cette situation — avant qu'il ne soit trop tard — car l'on ne saurait laisser le destin de la sécurité de toute l'humanité à la merci de régimes racistes minoritaires aventureux tels que le régime sioniste et les deux régimes de la minorité blanche à Pretoria et à Salisbury.

135. Si, comme je l'ai déjà dit, le processus de décolonisation est parvenu à de grandes réalisations au cours des dernières années, cela ne signifie pas que la famille internationale soit en mesure d'accepter un quelconque relâchement dans ses efforts continus en vue de mettre fin aux derniers vestiges du colonialisme et de la domination étrangère sur les peuples. En dépit des victoires obtenues récemment par les peuples combattant pour la liberté et qui ont abouti à accroître le nombre des nouveaux Etats ayant ainsi accédé à l'indépendance et venus se joindre à l'Organisation des Nations Unies, il existe encore, outre le Zimbabwe et la Namibie, d'autres peuples et territoires non autonomes ou ne disposant pas du droit à l'autodétermination.

136. Ma délégation souhaite la bienvenue à la république indépendante de Djibouti, le plus récent des Membres qui se sont joints à notre famille internationale. Nous espérons que le nombre de pays qui atteindront l'indépendance continuera d'augmenter, afin que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure, dans un proche avenir, et avec la grâce de Dieu, de parvenir à la totale application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

137. L'élimination du colonialisme classique, sous ses formes bien connues, constitue une très grande réalisation. Toutefois, la famille internationale devrait s'opposer aux formes les plus modernes du colonialisme et de la domination représentées par les tentatives des colonialistes de revenir à l'imposition de leur domination sur les peuples et de contrôler leur destin au moyen de l'hégémonie économique et d'activités portant atteinte à la souveraineté par le truchement des intérêts économiques étrangers, c'est-à-dire des sociétés multinationales.

138. De même, la communauté internationale doit tenir compte des dangers et des obstacles que représentent les bases et installations militaires étrangères dans les territoires non autonomes, voire dans certains petits pays récemment indépendants, ainsi que de la pression économique et politique exercée par les colonialistes.

139. Ma délégation est satisfaite de constater l'importance croissante qu'accordent les Nations Unies, et notamment le Comité spécial, aux problèmes et aux besoins des popu-

lations des territoires non autonomes. Ma délégation apprécie hautement le procédé appliqué dans le cadre des missions de visite et d'enquête, envoyées par l'Organisation vers ces territoires, en tant que moyen acceptable d'obtenir des renseignements directs sur la véritable situation prévalant dans ces territoires et sur les aspirations de leurs populations. Ma délégation se félicite de la coopération croissante, de la part des puissances administrantes dans ces territoires, avec l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec les missions de visite envoyées par l'Organisation. Toutefois, nous devons attirer l'attention sur le fait qu'il faudrait permettre à ces missions de visite d'avoir des contacts plus directs avec les populations et les représentants de ces territoires, dans des conditions pouvant permettre à ces représentants d'exprimer leurs points de vue, leur volonté, dans un climat de plus grande liberté.

140. Dans les territoires non autonomes, les puissances administrantes doivent oeuvrer avec une plus grande sincérité en vue d'assurer la sauvegarde du droit inaliénable des peuples de ces territoires et leur souveraineté sur toutes leurs ressources et richesses nationales, ainsi que l'exploitation de ces ressources. Ma délégation condamne les activités étrangères qui cherchent à entraver l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ou qui pillent les ressources des peuples des territoires non autonomes, ainsi que leurs biens nationaux, sous quelque forme que ce soit.

141. La République arabe syrienne a eu l'honneur de contribuer aux travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux depuis la création de ce comité, il y a 16 ans. Aujourd'hui, mon pays a également l'honneur d'assumer la tâche de Rapporteur de ce comité. De même, la Syrie est membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, des Nations Unies. Dans le passé, de même qu'au cours de cette session, nous avons occupé la présidence de la Quatrième Commission, chargée de l'examen des questions concernant la décolonisation. Toutes ces activités expriment la profondeur de l'attachement de la République arabe syrienne au message des Nations Unies visant à la décolonisation, à la cessation de la domination étrangère ainsi qu'à l'élimination de toutes les formes et manifestations du colonialisme.

142. La lutte de la République arabe syrienne, ainsi que son activité aux côtés de la lutte des peuples contre le colonialisme et le racisme, partout où ils se trouvent, est basée sur le sentiment de l'unité de la lutte contre un ennemi commun, quels que soient le nom ou le slogan adoptés par cet ennemi, qu'il s'agisse de l'*apartheid*, du sionisme ou du colonialisme, ou de n'importe quelle autre forme de domination, de racisme, d'hégémonie religieuse ou de supériorité ethnique.

143. La Syrie, en réaffirmant sa détermination à poursuivre la lutte aux côtés des peuples frères d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi qu'avec les autres peuples épris de paix et de liberté contre toute forme de racisme et de colonialisme, est convaincue que l'écroulement de ces régimes racistes et colonialistes est proche et que l'aube de la liberté et de la dignité de tous les peuples va bientôt se lever.

144. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée doit achever aujourd'hui l'examen du point 24 de l'ordre du jour. Ainsi, à la fin de la séance de cet après-midi, l'Assemblée votera sur les trois projets de résolution qui lui sont soumis : A/32/L.35, A/32/L.36 et A/32/L.37. Le projet de résolution A/32/L.41, qui a été soumis hier soir,

mais n'a pas été présenté aujourd'hui, ne sera pas mis aux voix⁸.

La séance est levée à 13 h 15.

⁸ Voir la 102^e séance, par. 29 à 32.